

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1953

12 septembre 2007

SOMMAIRE

Abira Holding S.A.	93730	Intertrade S.A.	93727
Alor S.A.	93713	Jewellery Investment S.A.	93728
Ares Finance 2 SA	93729	Kidolux S.A.	93712
Brahman Holdings II (Lux) S.à r.l.	93741	Laurbert & Sigfrid S.à r.l.	93713
Business Pollination S.A.	93698	Lyrane Invest S.A.	93731
CABL S.à r.l.	93740	Lyrane Invest S.A.	93731
Calilux S.à r.l.	93741	Mika Holding SA	93704
Castellani Plast S.à.r.l.	93726	Munster	93713
Centrafin S.A.	93728	Norinat S. à r.l.	93712
Charterhouse TowerCo IV	93724	Notrine S.A.	93712
Cheadlewood Holding S.A.	93739	Orion International Property Develop- ment Limited S.à r.l.	93732
CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l.	93714	Orlan Invest S.A.	93743
Cyclon Holding S.A.	93743	Protos S.A.	93726
Democo	93702	Puzzle S.à r.l.	93727
Dusseldorf Arcaden Luxco	93744	Quinton Hazell Letzebuerg Sàrl	93720
Egon Re	93730	Reliance Finance Limited	93742
E.T.S. Engineering & Telecommunication Services, s.à r.l.	93698	S.B.B. Gospel S.A.	93703
Experta Finanz S.A.	93719	Soparlac S.A.	93744
Garagenlager S.A.	93726	S.S.I. Holding A.G.	93739
Gencor S.A.	93727	Tanit Investissements S.A.	93728
Gene Alpi S.A.	93741	Teli Finances S.A.	93742
Genpact Investment Co. (Lux) SICAR S.à r.l.	93742	Theola S.à r.l.	93729
Hirschmann Electronics Holding S.A.	93720	Torrus Funds	93712
H.R.T. Révision S.A.	93698	TS CAA House S.à.r.l.	93744
IDR Holding S.A.	93740	Turkish Privatization Investors S. à r.l. ...	93720
Ikano Funds	93726	Wapiti Services S.à r.l.	93704

E.T.S. Engineering & Telecommunication Services, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.044.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007092454/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05770. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Business Pollination S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.696.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007092455/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05757. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.238.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de H.R.T. REVISION, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 416 du 30 août 1995, (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 484 du 24 mai 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore Sioen, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) avec effet au 1^{er} juillet 2007 pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) sans

création de parts sociales nouvelles, et par incorporation au capital du poste «réserves» à concurrence d'un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-).

2. Transformation de la Société de sa forme présente de société à responsabilité limitée en société anonyme avec effet au 1^{er} juillet 2007 et confirmation de la continuation de l'activité actuelle de la Société sous le nom H.R.T. REVISION S.A.

3. Requalification avec effet au 1^{er} juillet 2007 des six cents (600) parts sociales de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en six mille six cents (6.600) actions de la Société sous forme de société anonyme, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

4. Refonte complète, sans modification de l'objet social, des statuts de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2007 afin de refléter les résolutions adoptées sur base des points 1^{er} à 3 de l'agenda de l'assemblée, de fixer les droits et obligations attachés aux actions et de préciser les règles de gouvernance de la Société.

5. Acceptation de la démission des gérants actuels de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2007, fixation du nombre des administrateurs de la Société à cinq (5), élection des administrateurs et détermination de la durée de leur mandat.

6. Fixation du nombre de commissaires à un (1), nomination du commissaire avec effet au 1^{er} juillet 2007 et détermination de la durée de son mandat.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) avec effet au 1^{er} juillet 2007 pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) sans création de parts sociales nouvelles, et par incorporation au capital du poste «réserves» à concurrence d'un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-).

La preuve de l'existence du compte «réserves» a été rapportée au notaire instrumentant sous forme d'un bilan de la Société, arrêté au 31 décembre 2006, qui le reconnaît expressément.

Le bilan restera annexé au présent procès-verbal.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transformer avec effet au 1^{er} juillet 2007 la Société de sa forme présente de société à responsabilité limitée en société anonyme, sans création d'une personne juridique nouvelle et de continuer l'activité actuelle de la Société sous le nom H.R.T. REVISION S.A. avec tous ses actifs et passifs.

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport résumant la situation active et passive de la Société a été établi par Madame Annette Michels, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en date du 15 mai 2007, qui restera annexé aux présentes, et qui conclut comme suit:

«Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarque à formuler sur le montant de l'actif net de la société tel qu'il ressort de la situation comptable au 31 décembre 2006 qui est au mois égal à EUR 33.000,- montant du capital après augmentation par incorporation de réserves.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de requalifier avec effet au 1^{er} juillet 2007 les six cents (600) parts sociales de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en six cents (600) actions de la société anonyme, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'Assemblée décide d'échanger avec effet au 1^{er} juillet 2007 les six cents (600) actions de la société anonyme, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) contre six mille six cents (6.600) actions, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide la refonte intégrale des statuts de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2007, sans modification de l'objet social de la société, afin de refléter les résolutions susmentionnées, les droits et obligations attachés aux actions et les règles de gouvernance de la Société.

Les statuts de la société se liront désormais comme ce qui suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de H.R.T. REVISION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats de révision légale et contractuelle, de commissariat aux comptes, d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités, y compris toutes opérations mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à la profession de réviseur d'entreprises, d'expert comptable, fiscal, ou à celle de conseiller économique et financier et de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), divisé en six mille six cents (6.600) actions, d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la mesure et aux conditions fixées par la loi.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Droit de préemption

L'actionnaire qui veut céder des actions à un tiers doit en informer le Conseil d'Administration par écrit et déposera en même temps au siège de la Société les certificats des actions dont la cession est projetée.

L'avis de transfert contiendra:

- 1) le nom et l'adresse du cessionnaire;
- 2) le nombre d'actions à céder et
- 3) le prix auquel le cédant désire céder ses actions.

Dans les quinze jours de la réception de cet avis, le Conseil d'Administration informera les actionnaires par écrit de l'avis de transfert qu'il a reçu et invitera les actionnaires à acquérir les actions à céder au prix spécifié dans l'avis dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Tout actionnaire pourra dans le mois de la réception de l'avis du Conseil d'Administration informer la Société par écrit:

- 1.- qu'il exerce son droit d'acquérir tout ou une partie de sa proposition relative à l'avis de transfert au prix y spécifié, ou
- 2.- qu'il ne souhaite pas acquérir lesdites actions.

Tout actionnaire qui n'aura pas répondu dans le délai ci-dessus est présumé avoir renoncé à son droit de préemption.

Si les actions proposées ne sont pas acquises par les autres actionnaires, les actions dont question dans l'avis de transfert pourront être cédées à la personne indiquée dans l'avis.

De même, il est également reconnu un droit de préemption dans le chef des actionnaires au prorata de leur participation dans la société en cas de transmission des actions détenues par un actionnaire pour cause de mort et ce, même vis-à-vis des héritiers réservataires de ce dernier.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les présents statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société est engagée en général soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable relative à l'exercice de la profession d'expert comptable ou de réviseur d'entreprises, la société devra obligatoirement être engagée par la signature unique d'un administrateur détenant une telle autorisation.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter avec effet au 1^{er} juillet 2007 la démission des Gérants de la Société actuellement en fonction.

L'Assemblée décide de fixer à cinq (5) le nombre des administrateurs de la Société et de nommer comme administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2007 pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société ayant lieu en 2013:

- Monsieur Christophe Blondeau, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

- Monsieur Julien Didierjean, réviseur d'entreprises et expert comptable, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

- Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises et expert comptable, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

- Monsieur Philippe Richelle, expert comptable, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

- Monsieur Romain Thillens, réviseur d'entreprises et expert comptable, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Monsieur Dominique Ransquin, prénommé, est nommé avec effet au 1^{er} juillet 2007 à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des commissaires de la Société à un (1) et de nommer comme commissaire de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2007:

- Madame Annette Michels, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle ayant lieu en 2013.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à deux mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thillens, A. Sioen, C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2007. Relation: EAC/2007/5914. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007091407/239/212.

(070102486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Democo, Société Anonyme.

Siège social: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn.

R.C.S. Luxembourg B 114.863.

Im Jahre zweitausendsieben, den dreizehnten Juli.

Vor dem verhandelnden Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz,

kommt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft DEMOCO AG, (20062205 319) mit Sitz in L-9660 Insborn, 84, route d'Arnsdorf, zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den verhandelnden Notar, mit Amtssitz in Wiltz, am 6. März 2006, veröffentlicht im Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1235 vom 27. Juni 2006

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 114.863.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.20 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jacobus Wilhelmus Joannes dit Jacky Soons, Unternehmer, wohnhaft in L-9637 Bockholtz, 3, am aale Wee.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Frau Karin Neissen, Privatangestellte, wohnhaft in Galhausen (B).

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Frau Rosette Drees, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in L-9637 Bockholtz, 3, um aale Wee.

Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft DEMOCO AG sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 100 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger ausserordentlicher Gesellschafterversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung steht nachfolgender Punkt:

1.- Die Verlegung des Gesellschaftssitzes von Insborn in die gemeinde Wahl in L-8610 Buschrodt, Angelsgronn 19. Dementsprechend wird der Artikel 2 Absatz 1 der Satzung abgeändert. Dieser hat fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Wahl in Buschrodt.»

Nachdem vorstehender Punkt seitens der Versammlung gutgeheissen wurde, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Einziger Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von Insborn nach L-8610 Buschrodt, Angelsgronn 19 verlegt. Dementsprechend hat der Artikel 2 Absatz 1 fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Wahl in Buschrodt.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 15.30 Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 800,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Soons, K. Neissen, R. Drees, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 juillet 2007 - WIL/2007/587. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehren auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 1. August 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007092392/2724/51.

(070103684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

S.B.B. Gospel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 84.412.

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.B.B. GOSPEL S.A., ayant son siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue Jean François Clément, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.412. La Société a été constituée par acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en du 18 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 7 mars 2002. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Salvatore Barberio, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Remich.

L'assemblée élit scrutateur Madame Alexandra Fuentes, avec adresse professionnelle à Remich.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présentée ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer des objets se trouvant à son ordre du jour, qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société à hauteur de soixante-dix-neuf mille euros (79.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent dix mille euros (110.000,- EUR), par apport en espèces et sans émission d'actions nouvelles mais modification de la valeur nominale des actions;

2. Adaptations correspondantes de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts;

3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social, par apport en espèces d'un montant de soixante-dix-neuf mille euros (79.000,- EUR), pour le porter de son montant ci-avant fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent dix mille euros (110.000,- EUR), et ce sans émission d'actions nouvelles.

Par conséquent, la valeur nominale des actions est modifiée et sera désormais de cent dix euros (110,- EUR) à la place de trente et un euros (31,- EUR).

L'existence de ce versement est confirmée par un certificat bancaire, ce que le notaire constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à cent dix mille euros (110.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions de cent dix euros (110,- EUR) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Barberio, C. Petit, A. Fuentes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, LAC/2007/12378. — Reçu 790 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007092409/5770/52.

(070103450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Mika Holding SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 84.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007092475/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03683. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Wapiti Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.199.

STATUTES

In the year two thousand and seven, On the twenty seventh day of June.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company WAPITI SERVICES LIMITED, with its former registered office in Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated in Hong Kong on January 27, 1987, recorded in the register of companies of Hong Kong under the number 181881, and whose registered office had been transferred to the British Virgin Islands on January 14, 1991, recorded in the register of International Business Companies of the territory of the British Virgin Islands under the number 39332.

The meeting is opened by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being in the chair, who appoints as secretary Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Valérie Berns, employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Said attendance list, after having been checked and signed by the shareholders who are present, by the proxyholders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office. The proxies of the represented shareholders will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, the two (2) shares, representing the entire capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Transfer of the registered office from Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and adoption by the Company of the Luxembourg nationality.

2) Transformation of the Company into a private limited company (société à responsabilité limitée).

3) Adoption of the following corporate object:

The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

In addition, the purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

4) Ascertainment that pursuant to the balance sheet as of April 4, 2007, the Company's net assets amount to USD 302,808.- converted according to the exchange rate of EUR 1.- equal to USD 1.3566 into EUR 223,210.97; EUR 223,000.- representing the capital and EUR 210.97 being allocated to the legal reserve.

5) Adoption of a) the name WAPITI SERVICES S. à r. l., b) the following articles of association of a Luxembourg private limited company in English and French; the English version prevailing:

« **Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is WAPITI SERVICES S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

In addition, the purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at two hundred and twenty three thousand euro (EUR 223,000.-) represented by two thousand two hundred and thirty (2,230) sharequotas of one hundred euro (EUR 100.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the Articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this Article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the

complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these Articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.»

6) Appointment of Mrs. Nicole Coutard, company manager, born in Châteauroux, France, on August 16, 1941, residing at 34, rue Marcel Pagnol, F-11 110 Salles d'Aude, France, as manager for an unlimited duration. The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

7) Establishment of the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

8) Exchange of the existing 2 shares of the nominal value of HKD 100.- per share for 2,230 sharequotas of EUR 100.- each.

9) Sundry.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office from Road Town Tortola, British Virgin Islands, to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and to adopt the Luxembourg nationality.

Second resolution

The meeting decides to transform the Company into a private limited company (société à responsabilité limitée).

Third resolution

The meeting decides to adopt the following corporate object:

«The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

In addition, the purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.»

Fourth resolution

The meeting decides to adopt the Euro (EUR) as currency of the capital and ascertains that pursuant to the balance sheet as of April 4, 2007, the Company's net assets amount to three hundred two thousand eight hundred and eight United States Dollar (USD 302,808.-) converted according to the exchange rate of one Euro (EUR 1.-) equal to one point three five six six United States Dollar (USD 1.3566) into two hundred twenty three thousand two hundred and ten Euro and ninety seven Cent (EUR 223,210.97); two hundred and twenty tree thousand Euro (EUR 223,000.-) representing the capital and two hundred and ten Euro and ninety seven Cent (EUR 210.97) being allocated to the legal reserve.

Fifth resolution

The meeting decides to adopt for the company the name WAPITI SERVICES S.à r.l. and the Articles of association of a Luxembourg private limited company in English and French, the English version prevailing, as specified in the agenda of the present meeting.

Sixth resolution

The meetings decides to appoint Mrs. Nicole Coutard, company manager, born in Châteauroux, France, on August 16, 1941, residing at 34, rue Marcel Pagnol, F-11 110 Salles d'Aude, France as manager for an unlimited duration. The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Seventh resolution

The meeting decides to establish the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Eighth resolution

The meeting decides to exchange the existing two (2) shares of the nominal value of one hundred Hong Kong dollars (HKD 100.-) per share for two thousand two hundred and thirty (2,230) sharequotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Evaluation of the expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about four thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WAPITI SERVICES LIMITED, avec son ancien siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, constituée à Hong Kong, le 27 janvier 1987, immatriculée au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 181881, et dont le siège a été transféré aux Iles Vierges Britanniques le 14 janvier 1991, immatriculée au registre des Sociétés Commerciales Internationales du territoire des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 39332.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Berns, employée, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, sera gardée à l'étude de celui-ci. Les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que les deux (2) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Transformation de la société en une société à responsabilité limitée.

3) Adoption de l'objet social suivant:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

4) Constatation que selon le bilan du 4 avril 2007 l'actif net de la société s'élève à USD 302.808,- convertis au taux de change de EUR 1,- égal à USD 1,3566 en EUR 223.210,97; EUR 223.000,- représentant le capital social et EUR 210,97 étant transférés au compte de réserve légale.

5) Adoption de a) la dénomination de WAPITI SERVICES S.à r.l., b) des statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise prévalant:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de WAPITI SERVICES S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où les événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux cent vingt-trois mille euros (EUR 223.000,-) représenté par deux mille deux cent trente (2.230) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet Article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.»

6) Nomination de Madame Nicole Coutard, pensionnée, née à Châteauroux, France, le 16 août 1941, ayant son domicile au 34, rue Marcel Pagnol, 11 110 Salles d'Aude, France, comme gérant pour une durée illimitée. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

7) Fixation du siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

8) Echange des 2 actions existantes d'une valeur nominale de HKD 100,- par action contre 2.230 parts sociales de EUR 100,- chacune.

9) Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et d'adopter la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social suivant:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro (EUR) comme devise du capital et constate que selon le bilan du 4 avril 2007 l'actif net de la société s'élève à trois cent deux mille huit cent huit dollars des Etats-Unis (USD 302.808,-) convertis au taux de change de un Euro (EUR 1,-) égal à un virgule trois cinq six six dollars des Etats-Unis (USD 1,3566) en deux cent vingt-trois mille deux cent dix Euros et quatre-vingt-dix-sept Cents (EUR 223.210,97); deux cent vingt-trois mille Euros (EUR 223.000,-) représentant le capital social et deux cent dix Euros et quatre-vingt-dix-sept Cents (EUR 210,97) étant transférés au compte de réserve légale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter pour la société la dénomination de WAPITI SERVICES S.à r.l. et les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en anglais et en français comme spécifiés dans l'ordre du jour de la présente assemblée; la version anglaise prévalant.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Nicole Coutard, pensionnée, née à Châteauroux, France, le 16 août 1941, ayant son domicile au 34, rue Marcel Pagnol, F-11 110 Salles d'Aude, France, comme gérant pour une durée illimitée. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'échanger les deux (2) actions existantes d'une valeur nominale de cent dollars Hong Kong (HKD 100,-) par action contre deux mille deux cent trente (2.230) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à quatre mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, V. Berns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 2007, Relation GRE/2007/2956. — Reçu 2.232,11 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, le 2 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007092540/231/403.

(070103910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Notrine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 68.137.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007092482/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00037. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070103510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Kidolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 68.102.

Le bilan au 30 septembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007092483/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00033. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070103514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Norinat S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 61, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 106.258.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007092485/6588/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01447. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070103535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Torru Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 99.048.

Extrait de la Résolution prise lors du Conseil d'Administration du 13 juin 2007

Monsieur Alvisé Munari a démissionné du Conseil d'Administration le 13 juin 2007.

Veillez noter la nomination, en date du 13 juin 2007, de Monsieur Xavier Parain, résidant au 112 av. Kléber, F-75761, Paris, France, en qualité d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *TORRUS FUNDS*
THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.
P. Ries / C. Vago
Compliance Officer / Corporate Secretary

Référence de publication: 2007092733/1163/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Alor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 95.508.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007092486/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00715. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Laurbert & Sigfrid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 48, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 62.825.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007092497/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00693. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Munster, Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.
R.C.S. Luxembourg B 19.885.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1982, acte publié au Mémorial C no 316 du 30 novembre 1982, modifié par-devant le même notaire en date du 25 juillet 1983, acte publié au Mémorial C no 276 du 15 octobre 1983, modifié par-devant le même notaire en date du 6 avril 1984, acte publié au Mémorial C no 125 du 10 mai 1984, modifié par-devant le même notaire en date du 8 mai 1984, acte publié au Mémorial C no 169 du 26 juin 1984, modifié par-devant le même notaire en date du 16 juillet 1984, acte publié au Mémorial C no 250 du 17 septembre 1984, modifié par-devant le même notaire en date du 14 décembre 1984, acte publié au Mémorial C no 35 du 7 février 1985, modifié par-devant le même notaire en date du 10 juin 1985, acte publié au Mémorial C no 232 du 13 août 1985, modifié par-devant le même notaire en date du 8 novembre 1985, acte publié au Mémorial C no 386 du 30 décembre 1985, modifié par-devant le même notaire en date du 13 juin 1990, acte publié au Mémorial C no 477 du 22 décembre 1990, modifié par-devant le même notaire en date du 22 novembre 1990, acte publié au Mémorial C no 170 du 9 avril 1991, modifié par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C no 302 du 5 août 1991, modifié par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1991, acte publié au Mémorial C no 284 du 29 juin 1992, modifié par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1992, acte publié au Mémorial C no 180 du 24 avril 1993, modifié par-devant le même notaire en date du 30 décembre 1993, acte publié au Mémorial C no 151 du 20 avril 1994, modifié par-devant le même notaire en date du 30 décembre 1994, acte publié au Mémorial C no 205 du 8 mai 1995, modifié par-devant le même notaire en date du 14 novembre 1995, acte publié au Mémorial C no 63 du 5 février 1996, modifié par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1995, acte publié au Mémorial C no 139 du 20 mars 1996, modifié par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1996, acte publié au Mémorial C no 215 du 30 avril 1997, modifié par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial

C no 349 du 14 mai 1998, modifié par-devant le même notaire en date du 16 décembre 1998, acte publié au Mémorial C no 290 du 26 avril 1999, modifié par-devant le même notaire en date du 24 décembre 1999, acte publié au Mémorial C no 388 du 30 mai 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 28 juin 2000, acte publié au Mémorial C no 873 du 5 décembre 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 29 décembre 2000, acte publié au Mémorial C no 788 du 20 septembre 2001, modifié par-devant le même notaire en date du 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 535 du 5 avril 2002, modifié par-devant M^e Paul Decker en date du 18 décembre 2002, acte publié au Mémorial C no 201 du 25 février 2003, modifié par-devant le même notaire en date du 11 décembre 2003, acte publié au Mémorial C no 16 du 7 janvier 2004, modifié par-devant le même notaire en date du 30 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 733 du 16 juillet 2004, modifié par-devant le même notaire en date du 21 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 341 du 16 avril 2005, modifié par-devant le même notaire en date du 23 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 691 du 5 avril 2006, modifié par-devant le même notaire en date du 13 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 379 du 15 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour MUNSTER S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007092504/1261/47.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00218. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.171.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, here represented by Annick Braquet, residing professionally at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy hereto attached.

This appearer, voting under her given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability (Einmanngesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in foreign real estate, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such interests.

2.2 The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3 The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

to borrow money in any form, except by way of public offer, or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

2.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The Company will assume the name CitCor FRANCONIA BERLIN VI S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 10. The Company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In case of several managers, they constitute the board of management. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's object.

Art. 11. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Any member of the board of management may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members of the board of management is present or represented at a meeting of the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the partners upon decision of a general meeting of partners.

The share premium account may be distributed to the partners upon decision of a general meeting of partners. The general meeting of partners may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-

Extraordinary general meeting

The partner representing the whole of the Company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three:
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Luxembourg R.C.S. B 37.974;
 - Michael Astarita, born in New York (New York-USA) on 19 August 1961, residing at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022, USA;
 - Neil Hasson, born in London (United Kingdom), on 12 June 1965 with a professional address at Ground Floor, Stirling Square 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD (United Kingdom).

The managers have the most extensive powers to act singly on behalf of the Company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the Company's objectives by their sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, den neunten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, hier vertreten durch Annick Braquet, mit beruflicher Adresse in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Diese Komparentin erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2.

2.1. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb oder Verkauf oder sonstiges Disponieren von oder die direkte oder indirekte Beteiligung an ausländischen Immobilien, unter anderem durch Zeichnung oder Erwerb jeglicher Wertpapiere und Rechte aufgrund von Anteilen, Kapitalbeteiligung, Zeichnung, Unternehmenskauf oder Option auf den Kauf von Unternehmen, Vermittlung von Geschäften oder ähnlichem, oder durch Schuldtitel in welcher Form auch immer, sowie die Verwaltung, Entwicklung und das Management dieser Beteiligungen.

2.2 Die Gesellschaft kann ihren Tochtergesellschaften, angeschlossenen Unternehmen oder jedem anderen Unternehmen Darlehen gewähren, einschließlich der Erträge von Krediten und/oder Einkünften durch dingliche Besicherung von Forderungen. Sie kann auch zugunsten von Dritten Garantien geben und Sicherheiten zur Besicherung ihrer Verbindlichkeiten oder zur Besicherung ihrer Tochtergesellschaften, angeschlossenen Unternehmen oder aller sonstigen Unternehmen gewähren. Die Gesellschaft kann darüber hinaus Besicherungen für ihr gesamtes oder einen Teil ihres Kapitals verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Besicherungen organisieren.

2.3 Die Gesellschaft kann außerdem in den Erwerb und das Management eines Patentbestandes und/oder in Urheberrechte (Rechte auf geistiges Eigentum) jeder Art und Herkunft investieren.

2.4 Die Gesellschaft kann generell alle Techniken und Instrumente in Zusammenhang mit ihren Investitionen im Hinblick auf ein effizientes Management einsetzen, einschließlich jener Techniken und Instrumente, welche die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechselkurs-, Zinssatzrisiken und sonstige Risiken schützen.

2.5. Die Gesellschaft kann insbesondere folgende Geschäfte betreiben, wobei als vereinbart gilt, dass sie sich an keinerlei Transaktionen beteiligt, die als gesetzlich geregelte Tätigkeit des Finanzsektors betrachtet werden:

Zeichnung von Anleihen in jeder Form außer durch öffentliches Angebot oder Inanspruchnahme jeder Art von Kredit, um Geldmittel aufzubringen, einschließlich, jedoch ohne Einschränkung, die Emission von Bonds und Schuldscheinen oder anderen Kapitalinstrumenten auf privater Basis, die Verwendung von derivativen Finanzinstrumenten und ähnlichem;

Gelder vorstrecken, als Darlehen gewähren oder einlegen oder Kredite gewähren, um Schuldtitel zu zeichnen oder zu erwerben, die von einem Luxemburger oder einem ausländischen Unternehmen zu diesem Zweck ausgegeben wurden und die als geeignet gelten, mit oder ohne Besicherung;

Beteiligungen an jeder Garantie, Bürgschaft oder anderen Form von Besicherung, ob durch persönlichen Vertrag oder Hypothekendarlehen oder Belastung für die gesamte oder einen Teil der Transaktion, an Immobilienvermögen (sowohl aktuelles als auch zukünftiges) oder mit Hilfe aller oder einzelner dieser genannten Methoden, zum Zweck der Erfüllung von Verträgen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft und jeglicher angeschlossenen Unternehmen oder Direktoren oder Vorstandsmitgliedern der Gesellschaft oder ihrer angeschlossenen Unternehmen, innerhalb der gesetzlichen Rahmenbedingungen von Luxemburg.

2.6. Die Gesellschaft kann alle gesetzlich zulässigen, kommerziellen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen oder generell alle Transaktionen, die zur Erfüllung ihres Gesellschaftsgegenstandes und alle direkt oder indirekt mit der Erfüllung ihres Gegenstandes verbundenen Transaktionen in allen oben geschriebenen Bereichen durchführen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung CitCor FRANCONIA BERLIN VI S.à r.l.

Art. 5. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heisst jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräussert werden. Sie können nur an Dritte veräussert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nicht-gesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Im Falle von mehreren Geschäftsführern, wird die Gesellschaft durch die Geschäftsführung verwaltet. Die Geschäftsführer können, mit oder ohne Ursache, durch eine Auflösung der Aktionäre jederzeit entfernt werden, die eine Stimmenmehrheit halten. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

Art. 11. Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Geschäftsführung ist nur beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen ihrer auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefaßt.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefaßt werden, vorausgesetzt solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll das als Nachweis der Beschlußfassung gilt.

Art. 13. Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2007 enden wird.

Art. 15. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Aufgrund der von dem Geschäftsführer oder gegebenenfalls Gesellschaftsführern angefertigten Kontoabschlüssen, können die Gesellschafter beschließen Abschlagszahlungen auf Dividenden zu tätigen, welche vorzeigen dass genügend Gelder zur Ausschüttung vorhanden sind, vorausgesetzt dass der auszuschüttende Betrag nicht den erzielten Gewinn seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht durch den vorgetragenen Gewinn und auszuschüttende Reserven aber erniedrigt durch die vorgetragenen Verluste und Summen welche in eine gesetzlich zu errichtende Reserve zu verteilen sind, überschreiten darf.

Der Saldo kann an die Gesellschafter ausgeschüttet werden durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter. Das Aktienprämiumkonto kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann beschließen jeglichen Betrag aus dem Aktienprämiumkonto an die gesetzliche Rücklage zu verteilen.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 17. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

Zeichnung und Einzahlung

Der alleinige Gesellschafter, CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.800,- geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, Großherzogtum Luxemburg.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. B 37.974;

- Michael Astarita, geboren in New York (New York-USA) am 19. August 1961, wohnhaft 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022, USA;

- Neil Hasson, geboren in London (Vereinigtes Königreich), am 12. Juni, 1965, wohnhaft Erdgeschoss, Stirling Square 5-7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, Vereinigtes Königreich.

Die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und um jedwede Handlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes durch ihre alleinige Unterschrift zu genehmigen.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18605. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 31. Juli 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092562/242/278.

(070103520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Experta Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 80.066.

Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale du 8 juin 2007

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

2. L'Assemblée décide de révoquer les 2 Administrateurs suivants:

- M. Victor Fouquet, Administrateur, né le 18 décembre 1979 à Villecresnes (94) France, résident au 186, Val Sainte Croix L-1370 Luxembourg.

- M. Gilles Malhomme, Administrateur-délégué, né le 9 septembre 1964 à Mont-Saint Martin (54) France, résident au 186, Val Sainte Croix L-1370 Luxembourg.

3. L'Assemblée décide de révoquer de son mandat de Commissaire aux comptes M. Lillo Hervé, né le 19 décembre 1932 à Hussein Dey Algérie, demeurant professionnellement au 186, Val Saint Croix L-1370 Luxembourg.

4. En vertu de la loi sur les sociétés commerciales du 25 août 2006, l'Assemblée décide de porter le nombre d'effectif du Conseil d'Administration à 2 membres et donc de nommer comme Administrateur-délégué M. Roland Mertz demeurant au rue des Marquisat - Thiaumont 321 B-6717 Attert

6. L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de Commissaire au compte la société MAZARS S.A. établie au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire au compte prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXPERTA FINANZ S.A.

Signature

Référence de publication: 2007092843/1682/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Quinton Hazell Letzebuerg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.819.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007092503/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11289. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Turkish Privatization Investors S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.954.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007092505/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00532. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Hirschmann Electronics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.804.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HIRSCHMANN ELECTRONICS HOLDING S.A., having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 98.804, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on the 28th day of January 2004, and whose articles of association (the «Articles») have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 March 2004, number 296, page 14163 (the «Mémorial»), the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of today, held before the present deed.

The Meeting was presided over by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, the one hundred fifteen and one (115,001) class A shares (the «Class A Shares») and three hundred seventy-five thousand (375,000) class C shares (the «Class C Shares»), representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the Shareholders declare having been informed of the

agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of the liquidator(s), as required by Article 20 of the Articles of Association of the Company;
3. Determination of the powers and compensations of the liquidator(s);
4. Approval of the reports of the statutory auditor and of the board of directors of the Company relating to the annual accounts of the Company as of 31 December 2006;
5. Approval of the annual accounts of the Company as of 31 December 2006;
6. Approval of the interim accounts of the Company as of 26 March 2007;
7. Allocation of the results as of 31 December 2006;
8. Discharge of the directors and of the statutory auditor for the exercise of their mandate;
9. Approval of the draft of the calculation and allocation of the liquidation proceeds prepared by ALTER DOMUS (the «Proceeds Allocation»).
10. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the dissolution and liquidation of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint as liquidator, as required by Article 20 of the Articles of Association of the Company:
- ALTER DOMUS, a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, B.P. 2501, L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.509,

Third resolution

The Meeting resolves that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The Meeting resolves that the liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory and shall fully rely on the books and financial documents of the Company.

The liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in Articles 144 and 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without specific prior authorisation of a shareholders' general meeting.

The liquidator may under its own responsibility delegate, regarding special or specific operations, such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the reports of the statutory auditor and of the board of directors of the Company relating to the annual accounts of the Company as of 31 December 2006.

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the annual accounts of the Company as of 31 December 2006.

Sixth resolution

The Meeting resolves to approve the interim accounts of the Company as of 26 March 2007.

Seventh resolution

The Meeting resolves to allocate the loss as of 31 December 2006 and to carry forward the loss of EUR 2,952,343.

Eighth resolution

The Meeting resolves to grant discharge to the directors and to the statutory auditor for the exercise of their mandate.

Ninth resolution

The shareholders resolves to approve the draft of the calculation and allocation of the liquidation proceeds prepared by ALTER DOMUS and approved by the Board, which is attached to these minutes.

The meeting further acknowledges that all the costs of the Company should be allocated to the sale of HIG and to the proceeds coming from the A Shares. All the costs relating to the sale of HCC and HIG (fees from the banks, lawyers, accountants, auditors...) should be deducted from the proceeds of the A Shares.

The shareholders also acknowledge that the proceeds coming from the sale of HIG will be allocated to the A Shares in accordance with the Proceeds Allocation.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars,

Devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HIRSCHMANN ELECTRONICS HOLDING S.A., ayant son siège social à 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.804 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 28 janvier 2004, et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Société et Associations le 13 mars 2004, numéro 296, page 14163 (le «Mémorial»), et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour avant la passation du présent acte.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

La Présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent quinze mille et une (115.001) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), et les trois cent soixante quinze mille (375.000) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de la convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et liquidation de la Société;
- 2.- Nomination du liquidateur, tel que requis par l'article 20 des Statuts de la Société
- 3.- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du(des) liquidateur(s);
- 4.- Approbation des rapports des auditeurs statutaires et du Conseil d'administration de la Société relatifs aux comptes annuels de la Société tels qu'au 31 décembre 2006;
- 5.- Approbation des comptes annuels de la Société tels qu'au 31 décembre 2006;
- 6.- approbation des comptes intermédiaires de la Société tels qu'au 26 mars 2007;
- 7.- Allocation des résultats tels qu'au 31 décembre 2006;
- 8.- Décharge des administrateurs et des auditeurs statutaires pour l'exercice de leur mandat;
- 9.- Approbation des projets de calcul et d'allocation des revenus de liquidation préparé par ALTER DOMUS (les «Revenus de Liquidation»)
- 10.- Divers

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre et de mettre en liquidation la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer, en tant que liquidateur, comme exigé par l'article 20 des Statuts:

- ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, B.P. 2501, L-1025 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.509.

Troisième résolution

L'assemblée décide que le liquidateur aura les pouvoirs et les rémunérations tels que déterminées ci-dessous.

L'assemblée décide que le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut entièrement se référer aux livres et comptes financiers de la Société.

Le liquidateur a l'autorité pour exécuter et accomplir tous les actes visés aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans la mesure du nécessaire.

Le liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver les rapports des auditeurs statutaires et du conseil d'administration de la Société relatifs aux comptes annuels de la Société tels qu'au 31 décembre 2006.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels de la Société tels qu'au 31 décembre 2006.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société tels qu'au 26 mars 2007;

Septième résolution

L'assemblée décide d'allouer la perte telle qu'au 31 décembre 2006 et reporter en avant la perte de 2.952.343 EUR.

Huitième résolution

L'assemblée décide de donner décharge des administrateurs et des auditeurs statutaires pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'approuver les projets de calcul et d'allocation des revenus de liquidation préparés par ALTER DOMUS et approuvés par le Conseil, qui est attaché à ce procès verbal.

L'assemblée reconnaît que les coûts de la Société devront être alloués à la vente de HIG et aux revenus provenant des Actions de Catégorie A. Tous les coûts relatifs à la vente de HCC et HIG (frais bancaires, d'avocats, de comptable, d'auditeurs,...) devront être déduits des revenus des Actions de Catégorie A.

L'assemblée reconnaît que les revenus provenant de la vente de HIG seront alloués aux Actions de Catégorie A conformément aux Revenus d'Allocation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007. Relation: LAC/2007/4132. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092548/242/176.

(070103421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Charterhouse TowerCo IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.993.050,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 103.152.

In the year two thousand and seven, on the fifth of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE TowerCo III, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 103.147,

here represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 31 January 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of CHARTERHOUSE TowerCo IV, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 103.152 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, on 14 September 2005, published on 25 November 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1209 and has required the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers;
3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), the sole shareholder resolved to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolved to appoint AIM SERVICES S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 74.676 as liquidator of the Company (the «Liquidator») and to grant the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CHARTERHOUSE TowerCo III, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 103.147,

ici représentée par M. Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 janvier 2007. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de CHARTERHOUSE TowerCo IV, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 103.152 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Henri Hellinckx, en date du 14 septembre 2004, publié le 25 novembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1209 et a prié le notaire instrumentant d'acter que l'agenda est le suivant:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'associé unique a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique a décidé de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de nommer AIM SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676 comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur») et de lui conférer les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société.

L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur aux actionnaires, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer une avance sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, vol. 157S, fol. 80, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007092547/211/107.

(070103472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Garagenlager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 37.637.

—
Extrait de l'Assemblée Générale tenue au siège de la société en date du 14 juin 2007

Nouveau Conseil d'Administration pour les 6 années à venir:

Président:

Schmitz Jacques Hubert Joseph, demeurant 484, route de Longwy L-1940 Luxembourg

Administrateurs:

Schmitz Jacques René, demeurant 10B, rue Bellevue L-1227 Luxembourg

Schram Marie-Louise, demeurant 484, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Référence de publication: 2007092692/2699/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Castellani Plast S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.834.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CASTELLANI PLAST SARL

Signature

Référence de publication: 2007092667/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11279. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Protos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 75.964.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007092681/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00341. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Ikano Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 68.837.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle («l'Assemblée») des actionnaires du 31 mai 2007

Conseil d'Administration:

L'Assemblée a réélu:

- M. Alan Ridgway, 1, rue Nicolas Welter L-2740 Luxembourg

- M. Jan Bäckbro, Barglaan 20, 2333 CT Leiden, The Netherlands

comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

L'Assemblée a élu:

- M. Jesper Nielsen, 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg
comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
L'Assemblée a pris note:

- que M. Peter Banner démissionnait comme Administrateur de la Société en date du 15 mars 2007.
- que M. Klaus Koch ne s'était pas présenté à la ré-élection comme Administrateur de la Société.

Réviseur d'Entreprise:

L'Assemblée a réélu DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises agréé de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour IKANO FUNDS

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Lieve Beelen

Référence de publication: 2007092690/1177/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10479. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Intertrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 106.709.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007092683/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Gencor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 57.067.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007092684/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Puzzle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.718.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuées en date 6 juillet 2007 que: ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.À R.L. (R.C.S. LUXEMBOURG B 124.974)

a cédé:

1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la société PUZZLE S.A R.L. à la société OPERA REFORM INTERNATIONAL LIMITED, une société établie sous le droit de Jersey, avec siège social à 17 Esplanade, St Helier, Jersey, Iles anglo-normandes.

Suite à ce transfert, la société OPERA REFORM INTERNATIONAL LIMITED détient dorénavant toutes les 1.250 parts sociales de PUZZLE S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour PUZZLE S.à r.l

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007092712/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Jewellery Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 62.622.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007092685/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Centrafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 57.277.

Le bilan au 30 avril 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007092686/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Tanit Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.164.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

Administrateurs:

Monsieur Andrea De Maria, employé privé demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

Commissaire:

MAYFAIR TRUST Sàrl, 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007092735/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Ares Finance 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.517.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, réunie en date du 26 juin 2007 au siège social de la Société, que

1. Le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler ledit mandat.

2. Les actionnaires ont décidé de nommer réviseur d'entreprise, la société à responsabilité limitée, PricewaterhouseCoopers, au capital social de EUR 516.950,-, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, à compter du 26 juin 2007 pour une durée déterminée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

3. Monsieur Gerard Meijssen, dont l'adresse professionnelle doit être corrigée comme suit, a été réélu administrateur de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012:

Monsieur Gerard Meijssen demeure professionnellement à 1207, Strawinskylaan, NL-1077XX Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007092725/805/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02740. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Theola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 111.280.

—
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé Unique prise en date du 26 juin 2007 que:

- Mr Eddy Dôme, né le 16 août 1965, à Waremme (Belgique), demeurant 63, Marvie B-6600 Bastogne, a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 22 mai 2007;

- Mr Philippe Haquenne, né le 15 janvier 1948, à Mons (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes L1728 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 26 juin 2007;

- Ms Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin, (France), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché-aux-Herbes L1728 Luxembourg a été nommée gérant avec effet au 26 juin 2007;

- Mr Alain Pacaud, né le 16 août 1946, à Gouvieux, (France), ayant comme adresse professionnelle le 203, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris France a été nommé gérant avec effet au 26 juin 2007;

Les nouveaux gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour THEOLA S. à r.l

D. Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2007092806/6654/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Egon Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 73.799.

—
Extract of the resolutions taken at the Board of Directors held on March 16th, 2007

- Mr. Marc Limpens is elected as Chairman of the Board of Director. He will act as Chairman for the whole period of his mandate.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 16 mars 2007

- Monsieur Marc Limpens est élu Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

EGON RE

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007092802/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Abira Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.617.

—
Extract of the resolution taken at the Board of Directors of April 23rd, 2007

- Mr. Serge Krancenblum be elected as chairman of the Board. He will act as chairman for the whole period of his mandate.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil du 23 avril 2007

- Monsieur Serge Krancenblum est élu Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

ABIRA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007092805/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Lyrane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.636.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président, la société FIDIS S. à r. l., représentée par son représentant permanent Madame Chantal Mathu. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

LYRANE INVEST S.A.

FINDI S.à r.l. / FIDIS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

N. Thirion / C. Mathu

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007092799/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11490. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Lyrane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.636.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107315, nommée administrateur en date du 23 septembre 2005, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107316, nommée administrateur en date du 23 septembre 2005, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société FIDIS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107312, nommée administrateur en date du 23 septembre 2005, a désigné Madame Chantal Mathu, née le 8 mai 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

LYRANE INVEST S.A.

FINDI S.à r.l. / FIDIS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

N. Thirion / C. Mathu

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007092800/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Orion International Property Development Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.185.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of June.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1. Mr. John McCann, businessman, born on 8 August 1962 in Newry, Great-Britain, residing in 40, rue de l'Athénée, CH-1206 Geneva, Switzerland;

2. Mr. James Osborne, manager, born on 14 September 1962 in Vancouver, Canada, residing in Sandymount House, Blackrock, Dundalk Co Louth, Ireland;

3. FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, a company existing under the laws of Ireland, having its registered office in Friends First House, Cherrywood Science & Technology Park, Loughlinstown, Co. Dublin, Ireland, registered with the Irish Registrar of Companies under number 78553;

all here represented by Mr. Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig, by virtue of three proxies under private seal given in Dublin on 23 May 2007.

Said proxies, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at sixty-two thousand five hundred euros (EUR 62,500.-) represented by sixty-two thousand five hundred (62,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case of several managers, two classes of managers will be created: class A managers and class B managers.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, vidéoconférence, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one class A manager and one class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, but shall only be effective if at least one class A manager and one class B manager votes in favour of them.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes,

which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any class A manager together with a class B manager or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Subscription and Payment

The sixty-two thousand five hundred (62,500) shares are subscribed as follows:

1. Mr. John McCann, prenamed, fifteen thousand six hundred twenty-five shares	15,625
2. Mr. James Osborne, prenamed, fifteen thousand six hundred twenty-five shares	15,625
3. FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LTD., prenamed, thirty-one thousand two hundred fifty shares	31,250
Total:	62,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of sixty-two thousand five hundred euros (EUR 62,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The partners resolve to set the number of managers at four (4) and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:
 - a) Mr. Thomas Browne, class A manager, born on 3 May 1963 in Dublin, residing in 18, Woodbine Park, Blackrock, Dublin, Ireland;
 - b) Mr. James Osborne, class A manager, born on 14 September 1962 in Vancouver, Canada, residing in Sandymount House, Blackrock, Dundalk Co Louth, Ireland;
 - c) Mrs. Catherine Koch, class B manager, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, with professional address in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - d) Mr. Flavio Marzona, class B manager, born on 9 August 1971 in Luxembourg, with professional address in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. John McCann, commerçant, né le 8 août 1962 à Newry, Grande-Bretagne, demeurant à 40, rue de l'Athénée, CH-1206 Genève, Suisse;
2. M. James Osborne, gérant, né le 14 septembre 1962 à Vancouver, Canada, demeurant à Sandymount House, Blackrock, DUNDALK CO LOUTH, Irlande;

3. FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, une société existante sous les lois d'Irlande, ayant son siège social à Friends First House, Cherrywood Science & Technology Park, Loughlinstown, Co. Dublin, Ireland, enregistrée auprès du Irish Registrar of Companies sous le numéro 78553;

ici représentés par Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig, en vertu de trois procurations données sous seing privé à Dublin le 23 mai 2007.

Les procurations paraphées ne varient par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l. (la «Société»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L'(les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, deux classes de gérants seront créées: des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Us sont

rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, mais ne sont effectives que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent favorablement en leur faveur.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A avec un gérant de classe B ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement aux nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Souscription et Libération

Les soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1. M. John McCann, prénommé, quinze mille six cent vingt-cinq parts sociales	15.625
2. M. James Osborne, prénommé, quinze mille six cent vingt-cinq parts sociales	15.625
3. FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LTD., prénommée, trente-et-un mille deux cent cinquante parts sociales	31.250
Total:	62.500

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Les associés décident de fixer le nombre de gérants à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- a) M. Thomas Browne, gérant de classe A, né le 3 mai 1963 à Dublin, demeurant à 18, Woodbine Park, Blackrock, Dublin, Irlande;
- b) M. James Osborne, gérant de classe A, né le 14 septembre 1962 à Vancouver, Canada, demeurant à Sandymount House, Blackrock, Dundalk Co Louth, Irlande;
- c) Mme Catherine Koch, gérant de classe B, né le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- d) M. Flavio Marzona, gérant de classe B, né le 9 août 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg en l'étude de notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kremer, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, LAC/2007/11752. — Reçu 625 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007092775/7241/401.

(070103719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

S.S.I. Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 47.907.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 juin 1994, acte publié au Mémorial C n^o 395 du 13 octobre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 avril 1996, acte publié au Mémorial C n^o 376 du 6 août 1996 et en date du 24 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n^o 306 du 26 avril 2000. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé en date du 16 octobre 2000, avis publié au Mémorial C n^o 390 du 11 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.S.I. HOLDING A.G.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007092599/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11996. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Cheadlewood Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.104.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007092605/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00431. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

CABL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 114.418.

—
*Extrait des Résolutions des associés de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 17 octobre 2006*

Les associés de CABL S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Perry Gruss, ayant son adresse professionnelle au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York 10151, Etats-Unis de sa fonction de Gérant et ce avec effet à partir du 10 octobre 2006;
- de nommer M. Lorenzo Patrassi, ayant son adresse professionnelle au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet à partir du 10 octobre 2006 et à durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007092752/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

IDR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.781.

—
Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 23 mai 2007

- 1) La société LOUV S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 26 mai 2006, a désigné Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'au 24 mai 2012).
- 2) La société EFFIGI S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 26 mai 2006, a désigné Monsieur Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977, Employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'au 24 mai 2012).
- 3) La société DMC S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 26 mai 2006, a désigné Monsieur Pierre Mestdagh, né le 21 décembre 1961, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'au 24 mai 2012).
- 4) Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société LOUV S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit Luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 89.272 et ayant comme représentant permanent Madame Antonella Graziano, est élue Présidente du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'au 24 mai 2012).

IDR HOLDING S.A.

EFFIGI S. à r.l. / LOUV S. à r.l.

P. Stanko / A. Graziano

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007092754/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Brahman Holdings II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.541.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 30 mai 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de société, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2008.

3. Monsieur Sinan Sar, administrateur de société, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2008.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRAHMAN HOLDINGS II (LUX) S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007092839/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Gene Alpi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 100.212.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 9 juillet 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 9 juillet 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour GENE ALPI S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007092830/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10560. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Calilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 108.230.

—
Extrait du procès-verbal de la Réunion de la Gérance tenue le 22 juin 2007

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de remplacer la SOCIETE AUXILIAIRE DE GESTION DE PLACEMENT par NATIXIS ayant son siège social à 45, rue Saint-Dominique, F-75007 Paris.

Pour le Conseil de Gérance
G. Vanel / I. Ben Rhomdane
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007092831/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Genpact Investment Co. (Lux) SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.546.

—
Extrait des résolutions des associés de la société du 23 janvier 2007

Il résulte d'une résolution des associés de la Société, en date du 23 janvier 2007, que le siège social de la Société a été transféré au 23, avenue Monterey, à L-2163 Luxembourg à compter du 24 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007092845/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11338. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Reliance Finance Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 18.853.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 juillet 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 4 juillet 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour RELIANCE FINANCE LIMITED
Signature

Référence de publication: 2007092829/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Teli Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 105.558.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 juillet 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007. L'assemblée générale du 4 juillet 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour TELI FINANCES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007092828/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Orlan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.490.

Extrait des résolutions Prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} mars 2007

- La cooptation, avec effet au 6 septembre 2006, de la société FINDI S.à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Sandro Capuzzo, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

- La démission de Monsieur François Mesenburg de son mandat d'Administrateur est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Certifié sincère et conforme

ORLAN INVEST S.A.

FINDI S.à r. l. / MADAS S.à r. l.

Administrateur / Administrateur

C. Bitterlich / A. Renard

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2007093804/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09103C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Cyclon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.470.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 15 juin 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 16 septembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 11 décembre 2003, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 20 juillet 2007.

Pour CYCLON HOLDING S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007093803/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Soparlac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 56.791.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007092582/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09927. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

TS CAA House S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.861.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45953 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007093016/211/11.

(070103797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

Dusseldorf Arcaden Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 109.069.

Extraits des résolutions et décisions prises lors du conseil des actionnaires tenu en date du 20 octobre 2005

Il a été décidé lors d'une vente des parts sociales,

de rayer la société IVANHOE EUROPE EQUITIES S.à r.l., B 109.039, en tant qu'Associé et de rajouter la société DÜSSELDORF/WILMERSDORFER ARCADEN S.à r.l., B 109.142, en tant que nouvel Associé.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007092741/7446/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.
